

INSCRIPTION AUX ESCAPADES SOPHRO

du 2 au 5 juillet 2024

Prénom NOM :

Age :

Téléphone :

Mail :

Ville de départ :

J'ai déjà fait de la sophrologie : oui / non

COCHER

- Tarif earlybird 399€TTC inscription jusqu'au 5 janvier 2024 non remboursable.
- Tarif normal 499€TTC, inscription non remboursable.

Rappel: les frais de transport, l'hébergement, les repas, les billets des télécabines, les frais personnels restent à la charge des participants.

- Je certifie être dans un état de santé compatible avec ma participation aux escapades sophro : capacité respiratoire et cardiaque et une stabilité dans la marche adaptées à la moyenne montagne sous le soleil comme sous la pluie.
- Je possède une assurance responsabilité civile en cas de chute, accident.
- Je donne mon accord pour intégrer le groupe WhatsApp 'EscapadeSophro2024' : oui / non
- Je donne mon accord de diffusion des photos prises pendant les Escapades Sophro : oui / non

Date et Signature du participant aux Escapades Sophro



CONDITIONS GÉNÉRALES DE PARTICIPATION AUX ESCAPADES SOPHRO

Article 1 : Objet du contrat

Ce contrat est conclu entre **SophroAttitude**, l'organisateur des Escapades Sophro et la personne qui s'inscrit aux Escapades Sophro sur le site Bienrelax.com dénommée ci-après « **le participant** ». Le contenu des Escapades Sophro est choisi par le participant après information sur le site Bienrelax.

Le participant signataire s'engage à prendre connaissance de l'ensemble des dispositions du contrat présent et à en respecter la teneur.

Article 2 : Dispositions financières

Les Escapades Sophro font l'objet d'un coût spécifique exposé à la fois sur le site Bienrelax et sur la fiche d'inscription jointe et à compléter après inscription.

Le tarif comprend l'animation et la salle de réunion.

Le tarif ne comprend pas : les transports, l'hébergement, les repas et les billets de télécabines, les frais personnels engagés pour la participation aux escapades sophro.

Le participant peut régler en 4 fois via le paiement 4x Paypal, ce crédit est géré et sous la responsabilité de Paypal. Bienrelax n'a pas accès à votre dossier de crédit, ni à vos coordonnées bancaires.

L'inscription est validée par le premier paiement sur le site Bienrelax.com. Le participant dispose ensuite d'un délai de rétractation de 14 jours, à l'issue duquel l'inscription n'est pas remboursable, et le participant ne peut plus modifier ou annuler son inscription.

Article 3 : Inexécution totale ou partielle du contrat du fait de SophroAttitude

SophroAttitude se réserve le droit d'annuler et/ou reporter les Escapades Sophro en raison d'un nombre insuffisant de participants. En cas d'inexécution partielle ou totale de l'action Escapades Sophro du fait de SophroAttitude, ou dans le cadre du COVID-19, si les conditions sanitaires et de sécurité ne sont pas réunies, le participant pourra :

- (i) reporter son inscription sur une autre offre Bienrelax: toute différence de coût entre le séjour initialement sélectionné et l'offre Bienrelax de substitution devra être régularisée, soit par le participant (coût plus élevé) soit par SophroAttitude (coût moins élevé),
- (ii) prétendre au remboursement intégral : celui-ci sera effectué dans un délai de 90 jours maximum à compter de la notification de l'annulation/report des Escapades Sophro.

Article 4 : Inexécution totale ou partielle du contrat du fait du participant

En cas d'annulation par le participant en raison de la survenance d'un événement imprévisible, irrésistible et extérieur à sa personne s'apparentant à un cas de force majeure, le participant pourra :

- (i) reporter son inscription sur une autre offre Bienrelax : toute différence de coût entre le séjour initialement sélectionné et l'offre Bienrelax de substitution devra être régularisée, soit par le participant (coût plus élevé) soit par SophroAttitude (coût moins élevé),
- (ii) prétendre au remboursement partiel : des frais de dossier s'élevant à 250 EUROS ne sauront être remboursés. Le remboursement du reste de la somme sera effectué dans un délai de 90 jours maximum à compter de la notification de l'annulation/report du stage.

Les causes majeures reconnues sont un isolement obligatoire dû à une maladie contagieuse, l'hospitalisation personnelle, le deuil d'un parent, grand-parent ou enfant.

Le participant touché par un cas de force majeure en avisera immédiatement SophroAttitude par mail (bienrelax.com@live.fr). La preuve de la survenance d'un cas de force majeure incombe au participant.

Les causes majeures reconnues sont l'hospitalisation personnelle, une maladie contagieuse, le deuil d'un parent, grand-parent ou enfant.

Dans le cas de la survenance d'un événement ne présentant pas les caractères d'un cas de force majeure, le participant reste redevable de l'intégralité de la somme due pour la totalité du séjour, et ne peut, le cas échéant, prétendre à ce titre à un quelconque remboursement.

Article 5 : Refus d'inscription du fait de SophroAttitude

SophroAttitude se réserve le droit de ne pas donner suite à une demande d'inscription pour des motifs tenant à la sécurité des personnes, à l'éthique professionnelle, aux capacités d'accueil ou à tout autre motif non discriminatoire et lié au bon déroulement du séjour.

Toute personne présentant une difficulté, une fragilité ou un trouble incompatible avec la participation aux escapades sophro, notamment de nature physique ou psychologique, ne peut participer aux Escapades sophro et est invitée à se rapprocher d'un professionnel compétent en la matière. En cas de doute, le participant doit prévenir par mail (bienrelax.com@live.fr) SophroAttitude en amont de l'inscription. En tout état de cause, le participant est tenu d'en informer sans délai SophroAttitude, qui ne saurait être tenue responsable d'une difficulté à participer aux escapades sophro ou un trouble découlant d'une fragilité exprimée ou révélée au cours ou postérieurement au séjour.

Article 6 : Exclusion du participant

En cas de difficulté au sens de l'article 5 du présent contrat et découvert en cours de stage, mais également en cas d'arrivées tardives fréquentes, d'absences répétées, d'indiscipline ou de tout autre comportement incompatible avec le bon déroulement des Escapades Sophro, SophroAttitude se réserve le droit d'exclure temporairement ou définitivement le participant.

Dans un tel cas, l'intégralité des règlements reste dû et aucun remboursement n'est possible.

Article 7 : Exclusion de responsabilité

SophroAttitude décline toute responsabilité pour des dommages que pourrait encourir le participant à l'occasion ou en rapport avec le séjour faisant l'objet du présent contrat. Par la signature du présent contrat, le participant reconnaît expressément avoir été pleinement informé sur le contenu, les prérequis et les exigences du séjour.

SophroAttitude n'assume pour le reste aucune responsabilité quant aux bénéfices ou aux bienfaits attendus par le participant du séjour suivi, le choix de participer au dit séjour étant réputé répondre à un intérêt identifié par le participant.

Article 8 : Différends éventuels

Si une contestation ou un différend naît de l'application de ce contrat, le Tribunal de Nanterre est déclaré seul compétent pour se prononcer sur le litige.

Fait à :

Le (date d'achat sur le site Bienrelax) :

Le participant , après avoir pris connaissance , compris et approuvé sans contrainte l'ensemble des dispositions exposées dans le présent contrat appose la mention manuscrite « lu et approuvé » ainsi que sa signature.

NOM et Prénom du participant :

Date de naissance du participant :

Mention «lu et approuvé» :

Signature :